

6 décembre 2018

Élection CAP corps de l'inspection du travail

● FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

AVEC LA FSU, A LA CAP COMME AU QUOTIDIEN, DÉFENDEZ-VOUS, DÉFENDEZ LE SERVICE PUBLIC !

Ce renouvellement de vos représentants à la Commission Administrative Paritaire intervient dans un contexte de remise en cause du rôle de cette instance, dans les projets CAP 2022. La participation des fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentants, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, ainsi qu'à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière, est pourtant un droit constitutionnel, repris dans le Statut général, et une avancée démocratique indéniable.

De plus, un lot d'annonces de suppressions de postes (233 encore en 2019), d'abandons de missions, la quasi-suppression des CHSCT, la systématisation des recrutements hors statut, y compris pour les emplois de direction, la rémunération au mérite, le management en mode « privé » se cumulent, alors que les réformes propres à notre ministère ont largement touché les conditions de travail et l'exercice des missions du corps de l'inspection du travail,



tant au travail qu'à l'emploi ou à la formation professionnelle. Il faut donc, dans ce contexte, pouvoir compter sur un syndicat qui défende les agents et leurs missions et qui fasse aussi des contre-propositions. La FSU a été, avec vous, de tous les combats, contre le « Ministère fort »,

contre la Loi El Khomri, le code de déontologie, les ordonnances Macron, CAP 2022. Elle a revendiqué une transposition ambitieuse du protocole PPCR au corps de l'inspection du travail, avec une hausse de l'indice de départ, des échelons supplémentaires en IT et DAT et la défonctionnalisation du grade de DT hors classe, revendications en ligne avec notre objectif d'une carrière linéaire et la possibilité d'être DAT en section. Par ailleurs, nous

avons revendiqué et obtenu des réécritures du décret déontologie.

Elle vous propose d'être à nouveau votre défenseur à la CAP de l'inspection du travail, comme au quotidien, face à l'arbitraire et aux projets destructeurs.

DURANT LE MANDAT ECOULE :

LES ELUS FSU ONT DEFENDU LES AGENTS ET LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC !

Vos représentants FSU en CAP ont dénoncé le **dévoiement des CAP en matière de droit à la mutation** notamment avec l'ouverture des postes en « infra-régional ». Régulièrement, nous obtenons du DRH qu'il accepte des mutations nationales sur des postes ouverts en infra-régional lorsque le motif est prioritaire. Nos élus ont dénoncé **l'affaiblissement continu du rôle de la CAP** : prise en compte des avis, devenus officiels, des Directes sur les candidatures à la mutation ou les promotions, par exemple pour la nomination des RUC, où cet avis a prévalu sur tout autre critère, voire même sur le respect des conditions d'ancienneté, ou encore sur la multiplication des postes dits à profil. Ces situations ont conduit vos élus FSU à se prononcer contre plusieurs listes d'aptitude et plusieurs mutations. Heureusement, nous avons pu réparer un certain nombre d'injustices en faisant **promouvoir des agents anciens et reconnus** que l'administration avait soigneusement oubliés et pu obtenir la **mutation de nombreux collègues en situation personnelle difficile**. Vos élus sont régulièrement intervenus pour obtenir la mise à la vacance de postes que les Directes « oublient » de signaler, en prévision d'une suppression prochaine, et au détriment de la charge de travail des agents et du service rendu.



QUE FERA LE SNUTEFE FSU EN CAP ?

DES CRITERES OBJECTIFS, STRUCTURANTS ET LISIBLES

Parce que nous sommes résolument opposés au clientélisme, nous sommes **pour l'application, collectivement maîtrisée, des critères les plus objectifs possible, que nous mettrons en œuvre tant que les CAP conserveront leurs compétences :**

- **Pour les promotions**, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade, puis le corps et aussi, si nécessaire, l'ancienneté dans le service, qui doit primer. Nous tenons compte aussi de l'expérience professionnelle et de l'âge, avec une priorité, le cas échéant, aux victimes d'injustices antérieures, particulièrement si elles reposent sur des discriminations. Enfin, nous sommes vigilants quant au respect de l'égalité professionnelle, sur laquelle le Ministère a engagé sa signature. En bref, opposer à l'arbitraire l'objectivité et la transparence, en particulier pour la promo en DAT, pour laquelle le passage obligé par la case RUC ne peut être un critère pertinent.
- **Pour les mutations**, c'est d'abord l'ancienneté dans la demande et le rapprochement familial (conjoint et enfant), puis, à situation égale, l'ancienneté dans le grade et le corps. Hors ce cadre, il peut arriver que des situations humainement difficiles nous conduisent à soutenir des demandes de mutation, quelle que soit l'ancienneté du candidat.

Face à l'opacité grandissante de l'administration, nous défendons systématiquement nos critères syndicaux dans le souci des garanties statutaires nécessaires à la défense du service public, ce qui amène les élus à proposer d'autres noms et à faire lire les dossiers, le cas échéant. Enfin, nous veillons à faire le lien entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs des agents. Vous trouvez dans nos comptes-rendus nos interventions, ainsi que les positions de l'administration et des autres élus.

UNE PREPARATION COLLECTIVE DE LA CAP

Les élus de la FSU, issus des différents grades, préparent collectivement leur intervention et s'appuient sur les remontées des sections syndicales et des agents. En effet, seule une telle préparation permet une large connaissance des services et de la situation des agents, par la mise en commun des informations et un cadre collectivement maîtrisé pour des positions précises, tenues jusqu'au bout, à chacune des CAP.



Représenter les intérêts individuels et collectifs des agents en CAP nécessite la capacité d'analyse d'un syndicat aux positionnements clairs. C'est pourquoi nous vous appelons à voter pour la liste FSU

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



INSPECTEURS/TRICES DU TRAVAIL

Lydia **SAOULI**.....UD Paris
Annie **REGOJO**.....UD Lot et Garonne
Pierrick **CHUBERRE**..... UD Gers
Cécile **MAIRE**.....UR Grand Est
Véronique **MENGA**.....UD Bouches du Rhône
Corinne **PARIS**..... UD Pyrénées Atlantiques

DIRECTEURS/TRICES ADJOINT/ES DU TRAVAIL

Emmanuelle **GARCIN**.....UR Nlle Aquitaine
J-Bernard **LE GAILLARD**...UD Côte d'Armor
Philippe **RETO**..... UD Orne
Marie-Hélène **COUTANT**.UD Indre et Loire

DIRECTEURS/TRICES DU TRAVAIL

Eric **PIECKO** UR Occitanie
Nathalie **CAMPOURCY**... UD Gers
Patrice **PEYTAVIN**..... UD Paris
Valérie **LEMAIRE** UD Landes

Retrouvez toutes nos positions et publications sur notre site internet <http://www.snutefifsu.fr/tefe>